

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-BALL

DEMANDE DE MUTATION

	LIGUE: DLUAR Saison: DELLA
LE NOUVEAU CLUB:	
Sider Social DE DC	Amorder (Gomes)
LICENCE N°	A CISQUE
NOM FALL	to the second se
PRENOMS VOSSOYA	
DATE DE NAISSANCE 1402 1997	
NATIONALITE Sereplaise	
ADRESSE RETORN	
Téléphone : 78 592 94 64 Adresse mai	
Je soussigné (e) SSY & FALL cer toutes obligations envers le club que je souhaite quitter.	tifie vouloir muter dans le club ci-dessus et être dégagé (é) de
Fait à Res Seuc Le	18(03) 2013 Signature
LE CLUB QUITTE	
NOM	
NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE	
Avis Favorable	
Avis Défavorable Motif :	
Fait àLe	Signature et Cachet

ENTEDERATION		
NOM ET PRENON DU SECRETA	IRE GENERAL	
Avis Favorable		
Avis Défavorable		
Fait à	Le	Signature et Cachet FSVB

NOTES

LA FEDERATION

- Un joueur, ne peut être licencié dans deux clubs différents.
- Tout joueur désirant changer de club doit obligatoire établir une demande de mutation.
- Un licencié peut changer de club qu'une seule fois durant la même saison sportive.
- Une demande de mutation n'est pas nécessaire pour une personne qui n'a pas été licenciée à la FSVB durant la saison sportive précédente.

PROCEDURE

liere Etape : Le Responsable du nouveau club doit établir la demande de mutation en double exemplaires ; après signature de la demande de mutation par le licencié qui souhaite muter , le premier exemplaire de la demande de mutation est déposé au club quitté, et le second exemplaire accompagnée de la décharge (du dépôt au club quitté) est déposé au secrétariat général de la FSVB.

2éme Etape : Le Responsable du club quitté doit remplir et apposer la mention favorable ou défavorable et envoyé la demande à la FSVB.

3ème Etape : La FSVB se saisi du dossier pour donner son avis définitif et en informer les différentes parties.

Importante : Sans réponse du club quitté 10 jours après l'envoi de la demande de mutation, et sans opposition motivée et justifiée, la mutation est considérée comme tacitement acceptée et aucune réclamation ne peut être prises en comptes.